

SÉJOURS SKI 2014

INSCRIPTION AVANT LE 21 FÉVRIER 2014 (sous réserve de disponibilité)

HORAIRES - DATES ET LIEUX DE SÉJOURS

- Séjour ski Station du Collet d'Allevard du Dimanche 2 au Vendredi 7 Mars 2014 - 6/12 ans
Départ le Dimanche 2 Mars à 8h00 – Retour le vendredi 7 Mars à 17h00
- Séjour ski Station du Collet d'Allevard du Vendredi 7 au Mercredi 12 Mars 2014 – 11/16 ans
Départ le Vendredi 7 mars à 8h00 – Retour le Mercredi 12 à 17h00

Départ du parking place des droits de l'homme (gymnase du Zodiaque) 07100 Annonay

PRÉ- INSCRIPTION (à partir du 9 décembre 2013)

- Un chèque d'acompte de 100 € (l'inscription sera validée qu'à réception de l'acompte)

DOCUMENTS À FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Fiche sanitaire et copie des vaccinations (au plus tard lors de l'essayage)
- Certificat médical de non contagion et aptitude à la pratique de l'activité (lors de l'essayage)
- Si vous bénéficiez d'aides nous fournir également :
Bon caf (dès réception), aide conseil général, imprimé CE, attest. RSA socle ou majoré

JOURS ET HORAIRES D'INSCRIPTION

DOMAINE DU GRAND MURIER 07100 ANNONAY

- Du Lundi au vendredi de 8h30 à 11 h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le mercredi)

SECRETARIAT IMMEUBLE JEAN JAURES 34 AV. DE L'EUROPE

- Le Mardi matin de 8h30 à 11 h30

ESSAYAGES DU MATÉRIEL DE SKI

Sous l'école Jean Moulin (derrière le Gymnase du Zodiaque) 07100 ANNONAY

*Pensez à apporter une grosse paire de chaussette

Séjour du 2 au 7 Mars 2014 : NOUVEAU : Essayage sur rendez-vous le Mardi 25 février 2014 de 16h00 à 19h00 Et le Mercredi 26 février 2014 de 13h00 à 17h00. Si un autre de vos enfants participe au second séjour, merci de prendre rendez-vous sur les créneaux horaires du 1^{er} séjour.

Séjour du 7 au 12 Mars 2014 : essaiage libre (uniquement 2^{ème} séjour) le Lundi 24 février de 16h30 à 19h00

TARIFS - FACTURATION - RÉGLEMENT Le séjour devra être soldé au plus tard le vendredi 21 février 2014

Tout séjour non soldé entraînera le refus de l'enfant le jour du départ - Les aides de la CAF, du Conseil Général de l'Ardèche sont déduites du tarif (sous réserve de documents transmis au secrétariat)

TROUSSEAU :

- 1 pyjama
- 3 pull-overs
- Nécessaire de toilette, serviettes
- 1 paire de chaussure de neige
- mouchoirs, livres, lampes,
- 1 tenue de ski (voir 2 si débutant), bonnet, gants, écharpe
- 1 paire de lunette de soleil + crème solaire+ stick lèvres
- 5 slips, 4 paires de chaussettes
- 2 à 3 pantalons ou jogging
- 1 paire de pantoufle ou chausson
- 1 sac pour le linge sale
- LES DRAPS SONT FOURNIS

TRANSPORT : Ce service est assuré en bus par une société de transport pour l'acheminement des enfants jusqu'au centre de montagne (retour idem)

LES REPAS : La structure ne gère pas les régimes sans viandes sans avis médical.

L'EQUIPE D'ANIMATION : Elle comprend un(e) directeur (trice) BAFD (ou équivalence) de 5 à 7 animateurs.

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur et peut varier suivant le nombre et selon les activités proposées aux enfants.

HYGIENE ET SECURITE : *Maladies contagieuses :* Les enfants souffrant de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis pendant le séjour.

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le séjour doit être signalé dans les plus brefs délais. *En cas d'accident:* La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante:

Blessures sans gravité: soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire. Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du séjour et signé par la directeur

Accident sans gravité ou maladie: les parents seront appelés en cas de maladie de l'enfant. Sinon l'accident sera signalé par téléphone. Le médecin viendra sur le centre.

Accident grave: appel des services de secours et simultanément les parents seront appelés grâce aux renseignements portés sur les fiches obligatoires. Suivant avis médical l'enfant pourra être rapatrié.

SANTE Traitements : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur les boîtes.

RÈGLES DE BONNES CONDUITES Nous informer en cas de changement d'adresse et coordonnées téléphoniques, ou tout problème particulier. Ne pas apporter d'objets de valeurs (bijoux, téléphones...)- vêtements adaptés aux activités proposées – l'argent de poche pourra être confié aux animateurs.

Tout comportement contraire aux règles du séjour pourra entraîner l'exclusion de l'enfant (à charge de la famille).

INFORMATION IMPORTANTE Notre association se réfère à l'enseignement public, elle applique pour ses activités, comme pour son accueil, les règles définies dans la loi dite « sur le voile ». Ainsi, elle ne tolère pas de signes religieux apparents, ni de régime alimentaire particulier relatif à la religion (sauf viande de porc pour les musulmans) au sein de ses activités et de son accueil.

En cas d'annulation l'absence devra être justifiée par un avis médical.

Nous comptons sur votre aimable collaboration pour la bonne marche du séjour